



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

régime social des indépendants

Question écrite n° 94135

Texte de la question

M. Patrice Carvalho attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les dysfonctionnements persistants des services du RSI (régime social des indépendants). Créé en 2006, le RSI gère l'assurance sociale de près de 4 millions d'entrepreneurs, commerçants, professions libérales et travailleurs indépendants. De nombreuses interventions de parlementaires ont alerté le Gouvernement sur les litiges dus à d'importantes erreurs de calculs ou de rappels de cotisations infondées, qui plongent les entrepreneurs dans de graves difficultés financières pouvant conduire à des dépôts de bilan. Il est ainsi estimé que plus de 10 % des TPE-PME ont été mis en péril, soit environ 400 000 travailleurs indépendants. La Cour des comptes a qualifié cette situation de « catastrophe industrielle ». Il semble que les problèmes aient commencé en 2008 au moment où les ministères de tutelle de cette époque ont décidé de déléguer au réseau URSSAF les missions de calculs des cotisations, d'envois des appels de cotisations, de contentieux de premier niveau. Or il s'avère que le système d'information de l'ACOSS, caisse nationale du réseau des URSSAF, dit SN2V est totalement obsolète, en particulier pour la gestion des comptes des travailleurs indépendants. Or, à ce jour, la refonte de ce système d'information de l'ACOSS n'est toujours pas réalisée. Sans ce préalable, les difficultés sont appelées à perdurer, quelles que soient les mesures prises par ailleurs telles qu'elles ont pu être détaillées dans les réponses ministérielles apportées aux parlementaires. Il s'agit donc soit de bâtir un nouveau système d'information moderne et performant, soit d'adapter le SN2V existant et dans les deux cas de donner au RSI les moyens des contrôles nécessaires. Le député souhaite savoir ce qu'elle compte entreprendre en ce sens et au plus vite.

Texte de la réponse

La ministre des Affaires sociales et de la Santé, et le secrétaire d'Etat chargé du Budget, ont saisi le directeur du régime social des indépendants (RSI) et celui de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) - qui assure la tutelle des URSSAF - afin qu'ils proposent une nouvelle organisation conjointe de leurs réseaux pour améliorer le recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants. Il s'agit de poursuivre le travail d'amélioration de la qualité de service du RSI, en tirant les conclusions des rapports parlementaires récents, notamment celui remis par Sylviane BULTEAU et Fabrice VERDIER en septembre 2015. Ce dernier rapport souligne que la répartition complexe des compétences entre les deux réseaux (affiliation par le RSI, calcul, appel et encaissement des cotisations par les URSSAF, recouvrement amiable partagé entre URSSAF et RSI, recouvrement forcé par le RSI) constitue une limite importante pour améliorer durablement la qualité de services, malgré les nombreuses améliorations apportées depuis 2012 pour garantir la coordination du travail. Aussi, le Gouvernement a demandé qu'une réflexion de fond sur les évolutions de l'organisation actuelle soit réalisée en vue de proposer une organisation plus cohérente, plus efficace, plus fluide et plus stable. Ces réflexions intégreront la question des systèmes d'information. Les propositions devront répondre aux attentes des assurés. Elles seront remises en juin 2016.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Carvalho](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94135

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 mars 2016](#), page 2142

Réponse publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 3984